



Retrait de tutelle familiale au profit d'un mandataire

Par **mamzelle**, le **07/11/2014** à **15:22**

Bonjour,

je vous écris car l'on vient de me retirer la tutelle de ma maman, pour la transmettre à un mandataire. C'est ma faute, j'en conviens, j'ai "modifié" une ordonnance du tribunal m'accordant le retrait d'une certaine somme sur ses comptes pour en libérer plus, car les factures s'accumulaient (maison de retraite spécialisée Alzheimer, impôts etc etc) et compte tenu de la lenteur administrative j'ai eu peur de ne pouvoir tout payer.

Je sais, c'est une faute très grave. Maintenant, je dois transmettre les 5 derniers comptes de gérance de la curatelle (puisque la tutelle était récente, avant ma mère était sous ma curatelle). Mais est-ce que le mandataire va faire une enquête sur ce qui s'est passé avant dans les comptes ? Parce que bien souvent, ma maman m'avait aidée financièrement, en m'autorisant des virements de son compte vers le mien. Mais cette autorisation a toujours été verbale, rien d'écrit. Que va-t-il se passer s'ils s'aperçoivent de cela ?

Pouvez-vous me dire quels sont les risques ? J'ai très peur.

Merci.